

# FORMATION

## SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



## Objectifs

Intervenir efficacement en cas d'accident ou de malaise au travail et appliquer ses connaissances en prévention pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

## Public

Tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Salle adaptée en RDC et place de parking dédiée. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. Nous sommes à votre écoute pour étudier ensemble vos besoins et les adapter.

## Pré-requis

- ✓ **Formation initiale (FI)** : aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation.
- ✓ **Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)** : être titulaire d'un certificat national de Sauveteur Secouriste du Travail valide (24 mois).

*Equivalence* : le titulaire d'un certificat SST valide est réputé détenir l'unité d'enseignement PSC - Formation premiers secours citoyen (ex PSC1).

## Formation

### Durée

- ✓ **FI** : 14 heures (2 jours)
- ✓ **MAC** : 7 heures (1 jour). A réaliser pendant la période de validité du certificat national SST.

### Lieu

- ✓ **En entreprise** : Dans vos locaux à Paris et région parisienne (sans frais de déplacement), en complétant [notre formulaire de demande en ligne](#).
- ✓ **En inter-entreprises** dans nos salles de formation. Le calendrier prévisionnel est disponible sur notre site [www.apst.fr](http://www.apst.fr)

### Nombre de stagiaires

- ✓ Groupe de 4 à 10 stagiaires maximum.

### Tarifs 2026

TARIFS INTER-ENTREPRISES Tarif individuel		TARIFS INTRA-ENTREPRISE Tarif forfaitaire (4 à 10 stagiaires)	
FI	380 € HT / 2 jours	FI	2 300 € HT / 2 jours
MAC	190 € HT / 1 jour	MAC	1 150 € HT / 1 jour

## Pédagogie

Méthodes actives et participatives, mêlant apports théoriques et mises en situation adaptées à l'activité de l'entreprise et aux métiers des stagiaires, conformément au référentiel national SST de l'INRS.

Les formations, animées en français, sont dispensées par des formateurs SST qualifiés et certifiés INRS / Assurance Maladie – Risques professionnels.

## Outils

Vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard, mannequins de simulation (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur semi-automatique, plan d'intervention SST...

## Evaluation

L'évaluation suit les critères définis par l'INRS. L'évaluation se fait en contrôle continu à l'oral durant la totalité de la formation et sous forme de mise en situation pratique. A l'issue de la formation le stagiaire obtient un certificat national SST valable 24 mois s'il réussit l'ensemble des épreuves.

En fin de formation, chaque stagiaire reçoit un aide-mémoire SST de l'INRS (ED 4085) et un insigne autocollant SST.

## Programme

Le programme est conforme aux recommandations du guide des données techniques et des conduites à tenir en Sauvetage Secourisme du Travail (SST), en vigueur de INRS. Il comprend 2 grands domaines d'épreuves certificatives avec 8 compétences\*.

### I. Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée

### II. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

\* La certification n'est délivrée qu'après la validation de l'ensemble des 8 compétences.  
Aucune compétence n'est validée isolément.

## Inscriptions

Vous souhaitez former vos salariés pour leur permettre d'agir rapidement en cas d'accident sur le lieu de travail et qu'ils soient acteurs de la prévention dans votre entreprise ?

Contactez notre service formations extérieures :



01 46 83 50 47



[formation.ext@apst.fr](mailto:formation.ext@apst.fr)

### Taux de réussite

**99 %**

sur 909 stagiaires formés  
en 2025

### Taux de satisfaction

**97 %**

sur 909 stagiaires formés  
en 2025

La formation SST est éligible au Passeport de prévention (article L 4141-5 code du travail).

L'APST-BTP-RP est :

- ✓ Enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 11920615092 (*cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État*)
- ✓ Habilitée par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS
- ✓ Datadockée depuis septembre 2017
- ✓ Certifiée QUALIOP1 pour ses actions de formations depuis juin 2021



**APST-BTP-RP**

110 avenue du Général Leclerc - BP1  
92340 Bourg-la-Reine  
[www.apst.fr](http://www.apst.fr)